

Groupe TMX Limitée présente ses résultats du deuxième trimestre de 2024

- Produits de 367,1 millions de dollars, en hausse de 20 % en regard de ceux de 306,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023
- Résultat dilué par action de 0,36 \$, en hausse de 3 % par rapport à 0,35 \$ au deuxième trimestre de 2023
- Résultat ajusté dilué par action¹ de 0,43 \$, en hausse de 13 % par rapport à 0,38 \$ au deuxième trimestre de 2023

TORONTO, le 31 juillet 2024 – Groupe TMX Limitée [TSX : X] (le « Groupe TMX ») a annoncé ses résultats pour le trimestre clos le 30 juin 2024.

À propos des résultats du premier semestre de 2024 et des perspectives de la société, John McKenzie, chef de la direction du Groupe TMX, a déclaré :

« TMX a dégagé d'excellents résultats pour le premier semestre de l'exercice, ce qui témoigne de la solide performance de l'ensemble de ses activités. Les produits du premier semestre ont augmenté de 18 % par rapport à ceux de 2023, grâce à l'expansion récente dans certains créneaux, notamment TMX VettaFi et TMX Trayport, ainsi qu'aux secteurs d'activité fondamentaux, ce qui a été contrebalancé en partie par la baisse des produits provenant du secteur Formation de capital attribuable aux conditions défavorables à la mobilisation de capitaux à la Bourse de croissance TSX. Comme nous l'avons souligné lors de notre récente Journée à l'intention des investisseurs, notre personnel est résolument engagé à servir nos parties prenantes, à mettre en œuvre notre stratégie à long terme de diversification, d'innovation et de mondialisation, et à accélérer la croissance future de notre formidable entreprise. »

À propos de la performance de la société au deuxième trimestre de 2024, David Arnold, chef de la direction financière du Groupe TMX, a déclaré :

« Le modèle commercial hautement performant de TMX a continué de porter ses fruits au deuxième trimestre, comme en témoigne la hausse de 9 % d'un exercice à l'autre des produits internes, compte non tenu de TMX VettaFi, mise en évidence par la croissance dans les deux chiffres des produits de TMX Trayport et des secteurs Négociation et compensation de dérivés et Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe, mais partiellement contrebalancée par le recul des produits du secteur Formation de capital. Les solides résultats comprennent une croissance de 12 % du bénéfice d'exploitation et une hausse de 13 % du résultat ajusté dilué par action, comparativement au deuxième trimestre de l'exercice 2023. Au deuxième trimestre, nous avons réalisé des progrès dans le cadre de notre plan de désendettement et nous demeurons déterminés à revenir à notre fourchette cible à long terme d'ici la fin de 2025. »

¹ Le résultat ajusté dilué par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

Faits saillants du deuxième trimestre de 2024

- Les produits internes, à l'exclusion de TMX VettaFi, ont augmenté de 9 % au deuxième trimestre, en raison d'une hausse de 18 % des volumes de négociation de titres de participation, d'une croissance de 21 % des volumes de négociation de dérivés, d'une augmentation de 20 % des volumes de BOX et d'une hausse de 24 % du nombre total de titulaires de licences de Trayport, ce qui a été contrebalancé en partie par le ralentissement des activités de mobilisation de capitaux à la Bourse de croissance TSX.
- Les charges d'exploitation comparables (charges d'exploitation, compte non tenu de TMX VettaFi, des coûts d'intégration, des coûts liés à l'initiative d'expansion aux États-Unis et de l'estimation des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC qui n'étaient pas inclus dans les résultats du deuxième trimestre de 2023) ont augmenté de 7 % et tiennent compte de la hausse des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, en grande partie attribuable à l'augmentation du cours de nos actions. En outre, les effectifs et les coûts salariaux ont augmenté, en raison des investissements dans nos différents secteurs de croissance, de la hausse des charges liées aux produits et de l'augmentation des coûts d'exploitation au titre des TI.
- Au deuxième trimestre, nous avons émis pour 300,0 millions de dollars d'obligations non garanties de série J échéant en mai 2026 et nous avons remboursé la facilité à terme B et la facilité à terme C. Le total de la dette, y compris les obligations non garanties et le papier commercial, s'établissait à 2 242,5 millions de dollars pour un coût moyen pondéré des capitaux empruntés de 4,17 % au 30 juin 2024.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Mesures non conformes aux PCGR

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR², tandis que le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le TCAC du résultat ajusté par action sont des ratios non conformes aux PCGR³, et ils n'ont pas de sens normalisé conformément aux PCGR. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

La direction a recours à ces mesures, qui excluent certains éléments, car elle considère que cette approche offre aux investisseurs une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. La direction a recours à ces mesures également pour évaluer la performance de manière plus efficace au fil du temps, et le fait d'exclure ces éléments facilite les comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le bénéfice net ajusté servent à présenter la performance financière continue d'une période à une autre, exclusion faite d'un certain nombre d'ajustements présentés aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023*.

Nous avons également présenté le TCAC du RPA ajusté à long terme à titre d'objectif financier, soit le taux de croissance du résultat ajusté dilué par action au fil du temps, exclusion faite des ajustements qui touchent le caractère comparable du RPA ajusté d'une période à l'autre, notamment ceux indiqués aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023*. Le TCAC du RPA ajusté est fondé sur les hypothèses présentées à la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective – Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme*.

De même, nous présentons le ratio de distribution des dividendes fondé sur les dividendes versés divisés par le résultat ajusté par action comme une mesure de la capacité du Groupe TMX à verser des dividendes, à l'exclusion d'un certain nombre d'ajustements décrits aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023*.

Le ratio dette-BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR définie comme le total de la dette à long terme et de la dette arrivant à échéance dans un délai d'un an divisé par le BAIIA ajusté. Le BAIIA ajusté est calculé comme le bénéfice net excluant les charges d'intérêts, les charges d'impôt, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés aux transactions, les coûts d'intégration, les produits (pertes) ponctuels et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du Groupe TMX.

² Selon le sens attribué dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*.

³ Selon le sens attribué dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*.

Comparaison du trimestre clos le 30 juin 2024 (deuxième trimestre de 2024 ou T2 2024) et du trimestre clos le 30 juin 2023 (deuxième trimestre de 2023 ou T2 2023)⁴

L'information qui suit est tirée des états financiers du Groupe TMX pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement au deuxième trimestre de 2023.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2024	T2 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Produits	367,1 \$	306,2 \$	60,9 \$	20 %
Charges d'exploitation	203,2	159,4	43,8	27 %
Bénéfice d'exploitation	163,9	146,8	17,1	12 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	100,0	97,3	2,7	3 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ⁵	120,5	107,1	13,4	13 %
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX				
De base	0,36	0,35	0,01	3 %
Dilué	0,36	0,35	0,01	3 %
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ⁶				
De base	0,43	0,38	0,05	13 %
Dilué	0,43	0,38	0,05	13 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	209,6	172,7	36,9	21 %

Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX s'est chiffré à 100,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, ou 0,36 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre 97,3 millions de dollars, ou 0,35 \$ par action ordinaire de base et après dilution, pour le deuxième trimestre de 2023. L'augmentation du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX rend compte de la hausse de 17,1 millions de dollars du bénéfice d'exploitation entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2024, du fait de l'augmentation de 60,9 millions de dollars des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation de 43,8 millions de dollars des charges d'exploitation. L'augmentation des produits entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2024 est essentiellement attribuable aux augmentations des produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, dont une tranche de 32,0 millions de dollars reflète la prise en compte des produits de TMX VettaFi (entièrement acquise le 2 janvier 2024) et à la hausse des produits des secteurs Négociation et compensation de dérivés et Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe, facteurs quelque peu contrebalancés par la baisse des produits du secteur Formation de capital. L'augmentation des charges rend

⁴ Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023.

⁵ Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX.

⁶ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

compte de charges d'exploitation d'environ 12,8 millions de dollars liées à TMX VettaFi, d'un montant de 11,9 millions de dollars se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de VettaFi, des coûts d'intégration de 4,0 millions de dollars, d'un montant d'environ 1,7 million de dollars au titre de notre initiative d'expansion aux États-Unis et d'un montant de 2,3 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC. Les charges ont également augmenté en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, de la hausse des charges liées aux produits et de l'augmentation des coûts d'exploitation au titre des TI.

L'augmentation du résultat par action est aussi attribuable en partie à la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au deuxième trimestre de 2024 en regard du deuxième trimestre de 2023, quelque peu contrebalancée par la hausse des charges financières nettes.

Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX⁷ et du résultat ajusté par action⁸ du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023⁹

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX avec le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat par action avec le résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles du deuxième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2024 liées à la transaction Maple de 2012 (TSX, TSXV, MX, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à TMX Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada, à BOX, à WSH et à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à TMX VettaFi au deuxième trimestre de 2024. Ces coûts sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
2. Les coûts d'intégration découlant de l'intégration de VettaFi au deuxième trimestre de 2024. Ces coûts sont inclus dans les postes *Rémunération et avantages, Systèmes d'information et de négociation et Frais de vente et charges générales et administratives*.
3. Les coûts liés aux acquisitions et coûts connexes pour le deuxième trimestre de 2024 se rapportent à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024). Le montant pour le deuxième trimestre de 2023 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle le 16 février 2023 et qui a fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023). Ces coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.
4. La variation de la juste valeur liée aux contreparties éventuelles, qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat au deuxième trimestre de 2023 repris dans le cadre de l'acquisition de WSH et de l'augmentation d'un précédent passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de VettaFi au premier trimestre de 2024. Ces variations sont incluses dans le poste *Charges financières nettes*.
5. Le profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaie étrangère, y compris les emprunts libellés en dollars américains contractés pour faciliter l'acquisition de VettaFi. Ces variations sont incluses dans le poste *Charges financières nettes* pour le deuxième trimestre de 2024.
6. Le profit découlant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023), déduction faite des coûts liés au dessaisissement. Ce profit est inclus dans le poste *Autres produits*, tandis que les coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.

⁷ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

⁸ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

⁹ Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

(en millions de dollars) (non audité)	Avant impôt		Impôt		Après impôt			
	T2 2024	T2 2023	T2 2024	T2 2023	T2 2024	T2 2023	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX					100,0 \$	97,3 \$	2,7 \$	3 %
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ¹⁰	26,9	15,0	6,8	3,2	20,1	11,8	8,3	70 %
Coûts d'intégration	3,9	—	1,0	—	2,9	—	2,9	s. o.
Coûts d'acquisition et coûts connexes ¹¹	0,1	0,1	—	—	0,1	0,1	—	— %
Perte (profit) sur la juste valeur des contreparties éventuelles ¹²	0,5	(1,1)	—	—	0,5	(1,1)	1,6	(145)%
Profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère	(3,4)	—	0,4	—	(3,0)	—	(3,0)	s. o.
Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement ¹³	—	(1,2)	—	0,2	—	(1,0)	1,0	(100)%
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ¹⁴					120,5 \$	107,1 \$	13,4 \$	13 %

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX a augmenté de 13 %, passant de 107,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 à 120,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation, en partie neutralisée par l'augmentation des charges financières nettes.

¹⁰ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris TMX VettaFi au deuxième trimestre de 2024.

¹¹ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations*.

¹² Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

¹³ Profit découlant de la vente de SigmaLogic (le 21 avril 2023) au deuxième trimestre de 2023.

¹⁴ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. Le rapprochement du bénéfice net ajusté du deuxième trimestre de 2024 est présenté sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

(non audité)	T2 2024		T2 2023	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	0,36 \$	0,36 \$	0,35 \$	0,35 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ¹⁵	0,07	0,07	0,04	0,04
Coûts d'intégration	0,01	0,01	—	—
Perte (profit) sur la juste valeur des contreparties éventuelles ¹⁶	—	—	(0,01)	(0,01)
Profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère	(0,01)	(0,01)	—	—
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{17,18}	0,43 \$	0,43 \$	0,38 \$	0,38 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	277 368 531	278 550 470	278 562 112	279 435 541

Le résultat ajusté dilué par action a augmenté de 0,05 \$, passant de 0,38 \$ au deuxième trimestre de 2023 à 0,43 \$ au deuxième trimestre de 2024, ce qui reflète l'augmentation du bénéfice d'exploitation et la diminution du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023, en partie contrées par la hausse des charges financières nettes.

Produits

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	77,8 \$	81,1 \$	(3,3) \$	(4) %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	64,4	56,6	7,8	14 %
Négociation et compensation de dérivés	78,8	63,8	15,0	24 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	146,1	104,7	41,4	40 %
	367,1 \$	306,2 \$	60,9 \$	20 %

Les produits se sont chiffrés à 367,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 60,9 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à 306,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, essentiellement par suite des hausses des produits des secteurs *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, dont une tranche de 32,0 millions de dollars reflète la prise en compte des produits provenant de TMX VettaFi (entièrement acquise le 2 janvier 2024), *Négociation et compensation de dérivés* et *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, partiellement contrée par un recul pour le secteur *Formation de capital*. Compte non tenu des produits provenant de TMX VettaFi, les produits ont augmenté de 9 % au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième

¹⁵ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris TMX VettaFi au deuxième trimestre de 2024.

¹⁶ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

¹⁷ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. Les éléments *Coûts d'acquisition et coûts connexes* et *Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement* ne sont pas présentés dans le rapprochement étant donné que l'ajustement représente moins de 0,01 \$.

¹⁸ Le rapprochement pour le résultat par action ajusté de base du deuxième trimestre de 2024 est présenté sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

trimestre de 2023.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Rémunération et avantages	96,7 \$	80,5 \$	16,2 \$	20 %
Systèmes d'information et de négociation	28,0	21,4	6,6	31 %
Frais de vente et charges générales et administratives	37,3	29,6	7,7	26 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	41,2	27,9	13,3	48 %
	203,2 \$	159,4 \$	43,8 \$	27 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 203,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 43,8 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celles de 159,4 millions de dollars inscrites au deuxième trimestre de 2023. Cette augmentation tient compte de charges d'exploitation de 12,8 millions de dollars ayant trait à TMX VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 9 janvier 2023, avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024) et de 11,9 millions de dollars au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de VettaFi. Il y a également eu des coûts d'intégration de 4,0 millions de dollars, un montant d'environ 1,7 million de dollars au titre de notre initiative d'expansion aux États-Unis et un montant de 2,3 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC.

Compte non tenu des charges susmentionnées pour TMX VettaFi, des coûts d'intégration, de l'initiative d'expansion aux États-Unis et de BOX, les charges d'exploitation comparables ont augmenté d'environ 7 % au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023.

La hausse de 7 % des charges d'exploitation comparables reflète les charges plus élevées attribuables à l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux, à la hausse des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés par suite de la hausse du cours de notre action, à l'augmentation des charges liées aux produits et aux coûts d'exploitation au titre des TI plus élevés. Ces hausses ont été compensées en partie par la diminution de 0,7 million de dollars des indemnités de départ et les charges de 0,3 million de dollars liées à SigmaLogic engagées au deuxième trimestre de 2023.

Informations supplémentaires

Quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Diminution en dollars	Diminution en pourcentage
	(0,3) \$	(0,4) \$	0,1 \$	25 %

- Au deuxième trimestre de 2024, notre quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a diminué de 0,1 million de dollars. Pour le deuxième trimestre de 2024, notre quote-part (de la perte) du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence englobe les

résultats de Ventriks et des autres entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors que pour le deuxième trimestre de 2023, elle englobait les résultats de VettaFi, de SigmaLogic¹⁹ et de Ventriks.

Autres produits

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	0,0 \$	1,3 \$	(1,3) \$	(100) %

- Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 1,3 million de dollars résultant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi en échange d'actions ordinaires additionnelles de VettaFi.

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	17,9 \$	6,9 \$	11,0 \$	159 %

- L'augmentation des charges financières nettes entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2024 s'explique par la hausse de 15,8 millions de dollars des charges d'intérêts attribuable à l'augmentation de la dette par suite de l'acquisition de VettaFi. Cette augmentation a été quelque peu compensée par un profit de change net de 1,7 million de dollars (reflète les gains de change sur les prêts intersociétés libellés en dollars américains, partiellement neutralisés par les pertes de change sur les emprunts externes libellés en dollars américains) au deuxième trimestre de 2024, en regard d'une perte de change nette de 1,5 million de dollars au deuxième trimestre de 2023. De plus, il y a eu un profit de 1,7 million de dollars sur la juste valeur des contrats de change à terme²⁰ et une hausse de 0,9 million de dollars des produits d'intérêts tirés de sommes investies attribuable à la hausse des taux d'intérêt au deuxième trimestre de 2024.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ²¹	
T2 2024	T2 2023	T2 2024	T2 2023
36,0 \$	35,1 \$	26 %	27 %

Le taux d'impôt effectif excluant les ajustements ci-dessous se serait établi à environ 27 % pour les deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023.

Deuxième trimestre de 2024

- Au deuxième trimestre de 2024, un gain en capital net découlant des réévaluations du change a donné lieu à une diminution d'environ 1 % de notre taux d'impôt effectif.

¹⁹ Consolidée le 16 février 2023 et ayant fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023. Pour obtenir plus d'informations, voir la rubrique *Initiatives et réalisations – Acquisition de VettaFi* de notre rapport de gestion annuel de 2023.

²⁰ Pour obtenir plus d'informations, voir la rubrique *Instruments financiers*.

²¹ Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat diminué des participations ne donnant pas le contrôle. Le taux d'impôt effectif, compte tenu des participations ne donnant pas le contrôle, calculé selon le bénéfice avant l'impôt sur le résultat total, était de 25 % aux deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	T2 2024	T2 2023	Augmentation en dollars
	9,7 \$	8,4 \$	1,3 \$

- L'augmentation du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au deuxième trimestre de 2024 par rapport au deuxième trimestre de 2023 s'explique principalement par l'augmentation du bénéfice net de BOX, qui découle de la hausse des produits, partiellement contrebalancée par les charges d'exploitation plus élevées.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2024 (premier semestre de 2024 ou S1 2024) et du semestre clos le 30 juin 2023 (premier semestre de 2023 ou S1 2023)²²

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour le premier semestre de 2024, comparativement au premier semestre de 2023.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	S1 2024	S1 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Produits	713,0 \$	605,3 \$	107,7 \$	18 %
Charges d'exploitation	407,4	318,8	88,6	28 %
Bénéfice d'exploitation	305,6	286,5	19,1	7 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	239,5	186,3	53,2	29 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ²³	224,2	210,7	13,5	6 %
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX				
De base	0,86	0,67	0,19	28 %
Dilué	0,86	0,67	0,19	28 %
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ²⁴				
De base	0,81	0,76	0,05	7 %
Dilué	0,81	0,75	0,06	8 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	274,2	269,3	4,9	2 %

Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX s'est chiffré à 239,5 millions de dollars pour le premier semestre de 2024, ou 0,86 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre 186,3 millions de dollars, ou 0,67 \$ par action ordinaire de base et après dilution, pour le premier semestre de 2023. L'augmentation du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX reflète un profit hors trésorerie de 57,1 millions de dollars comptabilisé au premier semestre de 2024 par suite de la réévaluation de la juste valeur de notre participation minoritaire antérieure dans VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), une diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 4,5 millions de dollars et une augmentation du bénéfice d'exploitation de 19,1 millions de dollars. La hausse du bénéfice d'exploitation entre le premier semestre de 2023 et le premier semestre de 2024 résulte d'une augmentation des produits de 107,7 millions de dollars essentiellement attribuable aux augmentations des produits du secteur Solutions

²² Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

²³ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

²⁴ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

globales, perspectives et stratégies d'analyse, dont une tranche de 69,9 millions de dollars reflète la prise en compte des produits de TMX VettaFi, ainsi que de la hausse des produits tirés des secteurs Négociation et compensation de dérivés et Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe, quelque peu contrebalancées par la baisse des produits du secteur Formation de capital et l'augmentation de 88,6 millions de dollars des charges d'exploitation. L'augmentation des charges rend compte de charges d'exploitation d'environ 32,8 millions de dollars liées à TMX VettaFi, d'un montant de 23,7 millions de dollars se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de VettaFi, des charges liées aux acquisitions et coûts connexes de 5,4 millions de dollars, des coûts d'intégration de 5,5 millions de dollars, d'un montant d'environ 3,0 millions de dollars au titre de notre initiative d'expansion aux États-Unis et d'un montant de 3,9 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC. Les charges ont également augmenté en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, de la hausse des charges liées aux produits et de l'augmentation des coûts d'exploitation au titre des TI.

Ces augmentations des charges d'exploitation ont été en partie contrebalancées par une radiation non récurrente de créances au premier semestre de 2023. L'augmentation du résultat par action est aussi attribuable en partie à la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au premier semestre de 2024 en regard du premier semestre de 2023, quelque peu contrebalancée par la hausse des charges financières nettes.

Rapprochement du bénéfice net ajusté²⁵ attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action²⁶ du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX avec le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat par action avec le résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles du premier semestre de 2023 et du premier semestre de 2024 se rapportent à la transaction Maple de 2012 (TSX, TSXV, MX, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à TMX Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada, à BOX, à WSH et à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à TMX VettaFi au premier semestre de 2024. Ces coûts sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
2. Les coûts liés aux acquisitions et coûts connexes pour le premier semestre de 2023 et le premier semestre de 2024 se rapportent à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024). Le montant pour le deuxième trimestre de 2023 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle le 16 février 2023 et le dessaisissement le 21 avril 2023) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022). Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives* et *Charges financières nettes*.
3. Les coûts d'intégration découlant de l'intégration de l'acquisition de VettaFi au premier semestre de 2024. Ces coûts sont inclus dans les postes *Rémunération et avantages, Frais de vente et charges générales et administratives* et *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
4. Le profit découlant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023), déduction faite des coûts liés au dessaisissement. Ce profit est inclus dans le poste *Autres produits* tandis que les coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.
5. Le profit sur la réévaluation de la juste valeur de VettaFi découlant de la réévaluation de notre participation minoritaire antérieure dans VettaFi (entièrement acquise le 2 janvier 2024), inclus dans le poste *Autres produits* au premier semestre de 2024.

²⁵ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

²⁶ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

6. La variation de la juste valeur liée aux contreparties éventuelles, qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de WSH au premier semestre de 2023 et de l'augmentation d'un précédent passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de VettaFi au premier semestre de 2024. Ces variations sont incluses dans le poste *Charges financières nettes*.
7. Le profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaie étrangère, y compris les emprunts libellés en dollars américains contractés pour faciliter l'acquisition de VettaFi au premier semestre de 2024. Ces variations sont incluses dans le poste *Charges financières nettes*.

(en millions de dollars) (non audité)	Avant impôt		Impôt		Après impôt			
	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX					239,5 \$	186,3 \$	53,2 \$	29 %
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ²⁷	53,7	30,2	15,6	7,6	38,1	22,6	15,5	69 %
Coûts d'acquisition et coûts connexes ²⁸	7,2	3,9	1,5	—	5,7	3,9	1,8	46 %
Coûts d'intégration	5,5	—	1,5	—	4,0	0,0	4,0	s. o.
Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement ²⁹	—	(1,2)	—	(0,2)	—	(1,0)	1,0	(100) %
Profit sur la réévaluation de la juste valeur de VettaFi ³⁰	(57,1)	—	—	—	(57,1)	—	(57,1)	s. o.
Perte (profit) sur la juste valeur des contreparties éventuelles ³¹	0,9	(1,1)	—	—	0,9	(1,1)	2,0	(182) %
Profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère	(8,0)	—	1,1	—	(6,9)	—	(6,9)	s. o.
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX^{32,33}					224,2 \$	210,7 \$	13,5	6 %

²⁷ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris TMX VettaFi au premier semestre de 2024.

²⁸ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations*.

²⁹ Profit découlant de la vente de SigmaLogic (le 21 avril 2023).

³⁰ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Autres produits*.

³¹ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

³² Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

³³ Le rapprochement du bénéfice net ajusté du premier semestre de 2024 est présenté sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX a augmenté de 6 %, passant de 210,7 millions de dollars pour le premier semestre de 2023 à 224,2 millions de dollars pour le premier semestre de 2024, en raison de la charge d'impôt sur le résultat moins élevée et de la hausse du bénéfice d'exploitation, en partie neutralisées par l'augmentation des charges financières nettes.

(non audité)	S1 2024		S1 2023	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	0,86 \$	0,86 \$	0,67 \$	0,67 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³⁴	0,14	0,14	0,09	0,08
Coûts d'acquisition et coûts connexes ³⁵	0,02	0,02	0,01	0,01
Coûts d'intégration	0,01	0,01	—	—
Profit sur la réévaluation de la juste valeur de VettaFi	(0,21)	(0,21)	—	—
Perte (profit) sur la juste valeur de la contrepartie éventuelle ³⁶	—	—	(0,01)	(0,01)
Profit net sur les contrats de change à terme et sur la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère	(0,03)	(0,02)	—	—
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{37,38}	0,81 \$	0,81 \$	0,76 \$	0,75 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	277 106 764	278 311 259	278 614 000	279 480 950

Le résultat ajusté dilué par action a augmenté de 0,06 \$, passant de 0,75 \$ pour le premier semestre de 2023 à 0,81 \$ pour le premier semestre de 2024, en raison de l'augmentation du bénéfice d'exploitation, de la charge d'impôt sur le résultat moins élevée et de la diminution du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation entre le premier semestre de 2023 et le premier semestre de 2024, contrebalancées en partie par la hausse des charges financières nettes.

³⁴ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris TMX VettaFi au premier semestre de 2024.

³⁵ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations*.

³⁶ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

³⁷ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. L'élément *Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement* n'est pas présenté dans le rapprochement étant donné que l'ajustement représente moins de 0,01 \$.

³⁸ Le rapprochement pour le résultat par action ajusté dilué du premier semestre de 2024 est présenté sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

Produits

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	138,4 \$	144,6 \$	(6,2) \$	(4) %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	125,0	118,1	6,9	6 %
Négociation et compensation de dérivés	151,4	135,3	16,1	12 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	298,2	207,3	90,9	44 %
	713,0 \$	605,3 \$	107,7 \$	18 %

Les produits se sont chiffrés à 713,0 millions de dollars pour le premier semestre de 2024, en hausse de 107,7 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à ceux de 605,3 millions de dollars pour le premier semestre de 2023, essentiellement par suite de la hausse des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, dont une tranche de 69,9 millions de dollars reflète la prise en compte des produits provenant de TMX VettaFi (entièrement acquise le 2 janvier 2024), et de la hausse des produits des secteurs *Négociation et compensation de dérivés* et *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, partiellement contrées par un recul pour le secteur *Formation de capital*. Compte non tenu des produits provenant de TMX VettaFi, les produits ont augmenté de 6 % au premier semestre de 2024 par rapport au premier semestre de 2023.

Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Rémunération et avantages	190,5 \$	157,6 \$	32,9 \$	21 %
Systèmes d'information et de négociation	53,7	44,6	9,1	20 %
Frais de vente et charges générales et administratives	81,6	60,7	20,9	34 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	81,6	55,9	25,7	46 %
	407,4 \$	318,8 \$	88,6 \$	28 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 407,4 millions de dollars pour le premier semestre de 2024, en hausse de 88,6 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à celles de 318,8 millions de dollars inscrites pour le premier semestre de 2023. L'augmentation des charges entre le premier semestre de 2023 et le premier semestre de 2024 tenait compte de charges d'exploitation d'environ 32,8 millions de dollars ayant trait à TMX VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 9 janvier 2023, avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), de 23,7 millions de dollars au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles acquises de VettaFi. Il y a également eu une augmentation de 5,4 millions de dollars au titre des charges liées aux acquisitions et coûts connexes se rapportant principalement à TMX VettaFi, un montant de 5,5 millions de dollars des coûts d'intégration se rapportant principalement à TMX VettaFi, un montant d'environ 3,0 millions de dollars au titre de notre initiative d'expansion aux États-Unis et un montant de 3,9 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC.

Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par une radiation non récurrente de créances d'environ 2,2 millions de dollars au premier semestre de 2023 et un montant de 0,8 million de dollars au titre de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023) au premier semestre de 2023. Compte non

tenu des charges susmentionnées pour TMX VettaFi, des charges liées aux acquisitions, des coûts d'intégration, de l'initiative d'expansion aux États-Unis, de BOX, de SigmaLogic et de la radiation non récurrente de créances, les charges d'exploitation comparables ont augmenté d'environ 6 % au premier semestre de 2024 par rapport au premier semestre de 2023.

L'augmentation de 6 % des charges d'exploitation comparables en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés par suite essentiellement de la hausse du cours de notre action et des coûts d'exploitation au titre des TI a été quelque peu contrebalancée par la diminution des indemnités de départ, des frais de marketing, des frais liés aux installations, des honoraires de consultation et des jetons de présence des administrateurs.

Informations supplémentaires

Quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Diminution en dollars	Diminution en pourcentage
	(0,5) \$	(0,9) \$	0,4 \$	44 %

- Au premier semestre de 2024, notre quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a augmenté de 0,4 million de dollars. Pour le premier semestre de 2024, notre quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence englobe les résultats de Ventriks et des autres entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors qu'au premier semestre de 2023, elle englobait les résultats de VettaFi³⁹, de SigmaLogic⁴⁰ et de Ventriks.

Autres produits

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	57,1 \$	1,3 \$	55,8 \$	4 292 %

- Au premier semestre de 2024, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 57,1 millions de dollars résultant de la réévaluation de notre participation minoritaire antérieure dans TMX VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024).
- Au premier semestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 1,3 million de dollars résultant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi en échange de parts ordinaires additionnelles de VettaFi.

³⁹ Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024.

⁴⁰ Consolidée le 16 février 2023 et ayant fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023. Pour obtenir plus d'informations, voir la rubrique *Initiatives et réalisations – Acquisition de VettaFi* de notre rapport de gestion annuel de 2023.

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	39,6 \$	16,5 \$	23,1 \$	140 %

- L'augmentation des charges financières nettes entre le premier semestre de 2023 et le premier semestre de 2024 s'explique principalement par la hausse de 35,2 millions de dollars des charges d'intérêts, surtout attribuable à l'augmentation de la dette par suite de l'acquisition de VettaFi. Cette augmentation a été quelque peu contrebalancée par la diminution de 1,2 million de dollars de la perte de change nette (la perte de change nette de 2,8 millions de dollars pour le premier semestre de 2024 reflète les pertes de change sur les emprunts externes libellés en dollars américains, partiellement neutralisées par les gains de change sur les prêts intersociétés libellés en dollars américains). De plus, il y a eu un profit de 10,8 millions de dollars sur la juste valeur des contrats de change à terme⁴¹ et une hausse de 2,1 millions de dollars des produits d'intérêts tirés de sommes investies du fait des taux d'intérêt plus élevés au premier semestre de 2024.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ⁴²	
S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023
63,5 \$	68,0 \$	21 %	27 %

Le taux d'impôt effectif excluant les ajustements ci-dessous se serait établi à environ 27 % pour le premier semestre de 2024, inchangé par rapport au premier semestre de 2023.

Premier semestre de 2024

- Au premier semestre de 2024, la réévaluation de la juste valeur découlant de la réévaluation de notre participation minoritaire antérieure dans VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024) a donné lieu à un profit non imposable de 57,1 millions de dollars, lequel a donné lieu à une diminution d'environ 5 % de notre taux d'impôt effectif.
- Au premier semestre de 2024, il y a eu une diminution nette des passifs d'impôt différé et une diminution correspondante de la charge d'impôt sur les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions en raison principalement de l'acquisition de VettaFi, ainsi qu'un gain en capital net découlant des réévaluations du change. Pris collectivement, ces éléments ont donné lieu à une diminution d'environ 1 % de notre taux d'impôt effectif.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	S1 2024	S1 2023	Augmentation en dollars
	19,6 \$	16,1 \$	3,5 \$

⁴¹ Pour obtenir plus d'informations, voir la rubrique *Instruments financiers*.

⁴² Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat diminué des participations ne donnant pas le contrôle. Le taux d'impôt effectif, compte tenu des participations ne donnant pas le contrôle, calculé selon le bénéfice avant l'impôt sur le résultat total, était de 20 % au premier trimestre de 2024 et de 25 % au premier trimestre de 2023.

- L'augmentation du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au premier semestre de 2024 par rapport au premier semestre de 2023 s'explique principalement par l'augmentation du bénéfice net de BOX, qui découle de la hausse des produits et de la baisse des charges d'exploitation.

PRATIQUE DE GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du Groupe TMX (le « conseil ») a passé en revue le présent communiqué de presse ainsi que les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2024 et le rapport de gestion connexe, et il a recommandé que le conseil les approuve. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2024, le rapport de gestion s'y rapportant et le contenu du présent communiqué de presse ont été approuvés par tous les membres du conseil suivant leur examen.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2024 sont établis en conformité avec les IFRS et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les mesures financières comprises dans le rapport de gestion et le présent communiqué de presse sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les interprétations du IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation d'états financiers intermédiaires, conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*, sauf indication contraire. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

Le Groupe TMX a déposé ses états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et son rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024 auprès des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières. Le présent communiqué de presse doit être lu à la lumière de nos états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et de notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024. Ces documents sont disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Web du Groupe TMX, à l'adresse www.tmx.com. Ce communiqué de presse ne reprend pas les renseignements figurant sur le site Web. En outre, il sera possible d'obtenir sans frais des exemplaires de ces documents en communiquant avec l'équipe des relations avec les investisseurs du Groupe TMX par téléphone, au + 1 888 873-8392, ou par courriel, à TMXshareholder@tmx.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué de presse du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent communiqué de presse. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. En raison de sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse comprend notamment nos objectifs à long terme concernant le TCAC des produits et le TCAC du résultat ajusté par action; notre cible à l'égard du ratio de distribution des dividendes; notre cible à l'égard du ratio dette-BAIIA ajusté; nos objectifs concernant la croissance des produits récurrents, des produits à l'extérieur du Canada et du pourcentage des produits de SGPSA par rapport au total des produits du Groupe TMX; nos objectifs liés à l'acquisition de VettaFi; la modernisation des plateformes de compensation, notamment les dépenses en trésorerie prévues relativement à la modernisation de nos plateformes de compensation et le moment de la mise en œuvre du projet de modernisation; le calendrier et le montant total des dépenses en trésorerie liés à l'expansion aux États-Unis; d'autres énoncés portant sur les réductions de coûts; la capacité d'atteindre notre fourchette cible d'endettement et le moment où elle sera atteinte; l'incidence de la capitalisation boursière globale des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV (de 2022 à 2023); les changements futurs au taux d'impôt prévu par la loi du Groupe TMX anticipé pour 2024; d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, aux bourses de dérivés et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives commerciales, y compris le moment de la mise en œuvre; ainsi que les résultats financiers ou la situation financière, les activités et les perspectives du Groupe TMX qui comportent des risques et des incertitudes d'importance.

Ces risques incluent notamment la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies et les autres sources de financement, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale (y compris les événements géopolitiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la menace d'une récession), notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; des retards importants dans le projet de modernisation des services de postnégociation découlant de la mise en œuvre par le secteur du règlement T+1 ou pour d'autres raisons, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts de mise en œuvre et avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre adéquatement nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité de conclure des acquisitions et d'intégrer les entreprises acquises de manière à atteindre les objectifs économiques prévus, y compris TMX VettaFi, ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; les incidences défavorables de dessaisissements d'activités; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes intra-groupe; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité de protéger notre propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation

et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et l'incidence connexe sur les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou des coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence de marchés boursiers mondiaux et régionaux et d'autres bourses; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain ou la livre sterling); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des initiatives futures; les changements aux taux d'intérêt et le moment de ces changements; le montant et le moment des synergies des produits et des coûts relatifs aux technologies découlant de l'acquisition d'AST Canada; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et services et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et son personnel; et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme

Outre les hypothèses énoncées ci-dessus, l'information prospective se rapportant aux objectifs à long terme de TCAC des produits et aux objectifs à long terme de TCAC du résultat ajusté par action est fondée sur des hypothèses, notamment :

- le succès obtenu par le Groupe TMX dans la réalisation d'initiatives de croissance et l'atteinte d'objectifs commerciaux;
- la poursuite des investissements dans des entreprises de croissance et dans des initiatives de transformation, dont des technologies et systèmes de la prochaine génération;
- l'absence de variations importantes de notre taux d'impôt effectif et du nombre de nos actions en circulation;
- la croissance des produits récurrents interne et externe;
- des niveaux modérés de volatilité au sein des marchés à long terme;
- des niveaux d'inscriptions, de négociation et de compensation conformes à l'activité historique;
- une croissance économique conforme à l'activité historique;
- l'absence de modifications importantes dans la réglementation;
- la poursuite de la gestion disciplinée des charges dans l'ensemble de nos activités;
- la révision continue des priorités d'investissement en faveur de solutions d'entreprise et de nouvelles capacités;
- la génération de flux de trésorerie disponibles conformes aux montants annualisés historiques;
- une incidence limitée de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et des contraintes des chaînes d'approvisionnement sur nos plans de croissance des activités à long terme, y compris sur la capacité de nos émetteurs inscrits de mobiliser des capitaux.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent communiqué de presse. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. Une description des facteurs susmentionnés est présentée à la rubrique **Gestion des risques d'entreprise** de notre rapport de gestion annuel de 2023.

À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Le Groupe TMX exploite des marchés mondiaux. Il met au point des solutions d'analyse et bâtit des communautés numériques appuyant le financement, la croissance et la réussite des entreprises, des négociateurs et des investisseurs. Les principales activités du Groupe TMX comprennent la [Bourse de Toronto](#), la [Bourse de croissance TSX](#), la [Bourse Alpha TSX](#), la [Caisse canadienne de dépôt de valeurs](#), la [Bourse de Montréal](#), la [Corporation canadienne de compensation de produits dérivés](#), [TMX Trayport](#) et [TMX VettaFi](#) qui offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociation, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des solutions technologiques, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord (Montréal, Calgary, Vancouver et New York), ainsi que dans des marchés internationaux clés, dont Londres, Singapour et Vienne. Pour en savoir plus sur le Groupe TMX, visitez le www.tmx.com. Suivez le Groupe TMX sur X : [@TMXGroup](#).

Conférence téléphonique / Webdiffusion audio

Le Groupe TMX tiendra une conférence téléphonique, qui sera aussi diffusée sur le Web, afin de discuter des résultats financiers du deuxième trimestre de 2024.

Horaire : de 8 h à 9 h (HE), le jeudi 1^{er} août 2024

Les participants à la conférence téléphonique sont priés de téléphoner au numéro ci-après au moins 15 minutes avant le début de la conférence.

La webdiffusion audio de la conférence sera aussi disponible sur le site Web du Groupe TMX au www.tmx.com, sous l'onglet Investisseurs.

Conférence téléphonique : 416 764-8659 ou 1 888 664-6392

Enregistrement : 416 764-8677 ou 1 888 390-0541

Le code d'accès pour l'enregistrement est 739559.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Catherine Kee
Chef des relations avec les médias
Groupe TMX
416 671-1704
catherine.kee@tmx.com

Amin Mousavian
Vice-président, Relations
avec les investisseurs et Trésorerie
Groupe TMX
416 732-3460
amin.mousavian@tmx.com